

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0044\_ART\_RD25\_LA\_PESSE**  
Portant réglementation de la circulation  
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;
- VU la demande de la Société de Production GAUMONT représentée par Monsieur Lionel BERNER, Régisseur Général, en date du 26 décembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que, pour des raisons de sécurité lors du tournage d'un film long-métrage intitulé « Un Ours dans le Jura », il convient de réglementer la circulation sur la RD 25 sur le territoire de la Commune de LA PESSE ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1** La circulation sur la RD 25 sera réglementée de la façon suivante :

<b>Période</b>	<b>le mardi 06 février 2024 sur une période de 2h30 entre 09h00 à 17h00</b>
<b>Localisation</b>	<b>entre le PR 40 et le PR 41 (Forêt du Chapuzieux)</b>
<b>Restrictions</b>	<b>coupures de circulation de 8 minutes maximum pendant les différentes prises de vues et de son</b>

**ARTICLE 2** La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par la société de production GAUMONT sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude.

**ARTICLE 3** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis en Préfecture et diffusé sur le site internet du département <https://www.jura.fr> et dont ampliation sera adressée à M. le Maire de LA PESSE, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

**ARTICLE 5** Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**Signature de l'arrêté**





**AGENCE ROUTIERE DPTALE de St  
CLAUDE. Dpt 39**

Attn Mr Bunod

Attn Mr Perrier-Michon

**DIRECTION DES ROUTES ET DES  
TRANSPORTS. Dpt 25**

Attn Mr Coulet

Paris, le 26 décembre 2023,

**Messieurs,**

Nous avons le plaisir de vous informer que notre société de production – **GAUMONT** - est actuellement en préparation du tournage du prochain long métrage de cinéma de Franck DUBOSC, intitulé « Un Ours dans le Jura », et principalement interprété par Franck Dubosc lui-même, Benoit Poelvoorde, Laure Calamy et Emmanuelle Devos.

Le tournage, mené en parallèle dans le département du Jura, de l'Ain et du Doubs, s'étendra du 5 février au 29 mars 2024 prochains.

Dans le cadre de ses multiples recherches de lieux dans la région, Franck Dubosc a finalement identifié plusieurs décors de routes qui lui sont très chers, dans la perspective de tourner ses séquences de passage de véhicules en décors naturels. Tout un planning a été échafaudé, et il m'est maintenant possible de vous le transmettre. Certaines dates concernent une simple information de passage d'un dispositif de tournage mobile dans le flot normal de la circulation, d'autres des demandes de maîtrise intermittente de la circulation automobile, d'autres enfin, une demande de neutralisation de la circulation pour le temps des prises de vues sur des routes départementales qui le permettent, par une déviation de circulation simple.

La double destination de ce courrier se justifie du fait que notre principale demande concerne une voie départementale à cheval entre le Jura et le Doubs, pour laquelle une demande de neutralisation vous est transmise (D18A côté 39 et D46EA côté Doubs).

Le présent document se donne donc pour but de vous présenter le périmètre détaillé jour à jour de notre projet de tournage dans les différents lieux, ainsi que le planning de notre présence sur chacun des sites.

De même, et afin de vous apporter toutes les garanties quant au sérieux de notre démarche, il est à noter que notre tournage est encadré par une police d'assurance professionnelle (RC) vous garantissant de tout risque impliqué par la présence de l'équipe sur place.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 22-01-2024

ID : 039-223900010-20240119-ARR\_2024\_0044-AR



En vous remerciant par avance de votre sollicitude, nous vous informons que nous nous tenons à votre entière disposition pour une entrevue sur place ou en vos locaux afin de discuter plus avant du projet, et, par là-même, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

**Lionel BERNER** / Régisseur Général

06 09 09 86 86

[lionel.berner@gmail.com](mailto:lionel.berner@gmail.com)



## PLANNING DE TOURNAGE

**MARDI 6 FEVRIER 2024 : Dpt 39**

### DECOR

**Route Départementale RD25 /Passage de Véhicule**

**Planning et lieux de tournage :** **Mardi 06/02 : 2 heures 30mn de tournage sur une plage horaire courant de 9h00 à 17h00 selon la météo**

**Lieu :** Cf plan ci-après

- Equipe technique de 50 personnes + 2 comédiens
- Tournage du véhicule de jeu qui passe devant une caméra de surveillance factice.
- Balisage du plateau de tournage par des matériels idoines (cônes de lubeck). Pas d'intrusion sur la chaussée)

**Stationnement des moyens techniques :**

- Camp de base sur la commune de La Pesse (autre décor tourné dans la journée) en accord avec les services municipaux.
- Acheminement des matériels sur le plateau par des véhicules légers, stationnés sur les accotements disponibles le long de la D25 sans débords sur la chaussée) : possible déneigement à prévoir si besoin ?

**Demandes induites de maîtrise de la circulation routière :**

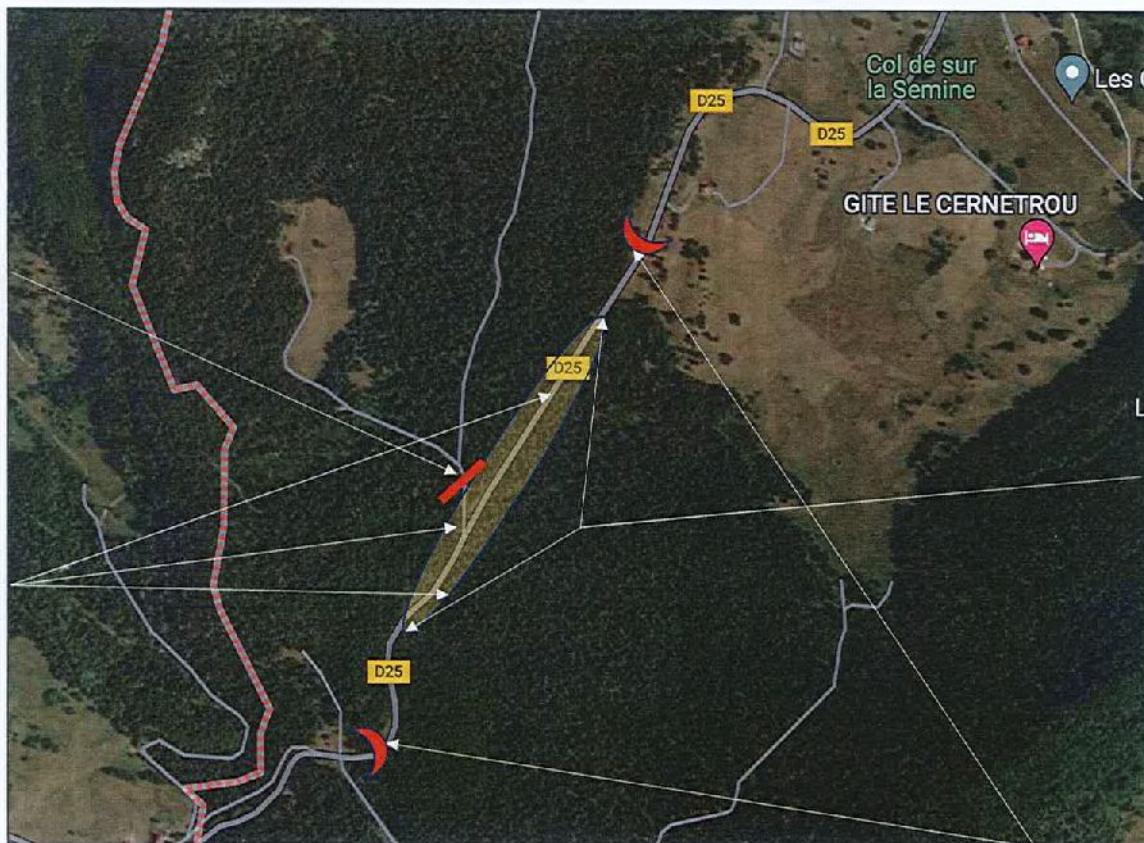
Nous sollicitons donc de vos services l'autorisation tout à fait exceptionnelle d'une maîtrise intermittente de la circulation dans les deux sens sur la D25, le temps des prises de vue et de son.

Dispositif mis en place à cet effet :

- Pose de panneaux d'information 3 semaines à l'avance sur la D25 (KC1 d'information)
- Installation de 2 points de blocages tels qu'identifiés sur le plan ci-joint avec la signalétique idoine en amont comme en aval. Des personnels de production, équipés de gilets fluorescents et de radio assureront le cadencement des temps de blocages. Ils seront accompagnés de K8 et de cônes de Lubeck.
- A 300m : B14 « 70 » flash  
A 200m : KC1 « Circulation alternée » + AK14  
A 100m : B14 « 50 » flash
- Maîtrise intermittente de la circulation sur une durée maximale de 8mn.

**DISPOSITIF D25 / MARDI 6 FEVRIER 2024**

**Maîtrise intermittente de la circulation D25 entre PR40 et 41  
Sur une période de 2h30 entre 9h00 et 17h00**



Point de maîtrise  
Si chemin déneigé

Divers accotements :  
Qui est responsable  
Du déneigement ?

Zone de tournage

Points de maîtrise

1 personnel de production en gilet fluorescent  
Avec une signalisation adéquate